

SESSION SPÉCIALE DU 17 DÉCEMBRE 2007

Procès-verbal de la session spéciale du conseil municipal de Sainte-Croix, M.R.C. de Lotbinière, tenue lundi le dix-septième jour du mois de décembre en l'an deux mille sept, au lieu habituel des sessions dudit conseil, à 20 : 00 heures.

Présents : **LE MAIRE :**
Monsieur Jacques Gauthier

LES CONSEILLERS :
Jean Lafleur
Berchmans Dancause
Gratien Tardif
Michel Cameron

Absents : Michel Routhier
Jean-Pierre Ducruc

Tous membres du conseil et formant quorum.

Il est constaté que les avis aux fins de la présente assemblée ont été donnés à tous et à chacun des membres du conseil, dans la manière et dans le délai prévus par la loi.

Directeur général et secrétaire-trésorier : Monsieur Bertrand Fréchette

Présence de 3 citoyens.

ORDRE DU JOUR

Prière - Ouverture

- 1) Adoption de l'ordre du jour
- 2) Adoption des prévisions budgétaires de l'exercice financier 2008 pour Sainte-Croix
 - Fonds des activités financières et d'investissement
 - Programme triennal d'immobilisations 2008/2009/2010
- 3) Rémunération 2008 (élus, officiers municipaux, et salariés)
- 4) Adoption du règlement numéro 402-2007 établissant les tarifs d'aqueduc, d'égout et de protection incendie pour l'exercice financier 2008, en remplacement du règlement numéro 380-2006 originaire du règlement numéro 10-1966
- 5) Adoption du règlement numéro 403-2007 concernant l'imposition des taxes municipales et la compensation pour le service de cueillette des ordures ménagères et d'enfouissement sanitaire pour l'exercice financier 2008

Période de questions traitant sur le budget seulement.

Levée de l'assemblée

367-2007

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Jean Lafleur, appuyé par Michel Cameron, et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour tel que proposé.

ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE FINANCIER 2008 POUR SAINTE-CROIX

368-2007

FONDS DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES ET D'INVESTISSEMENT

ACTIVITÉS FINANCIÈRES

REVENUS

Taxes	\$ 2 171 043,
Paiements tenant lieu de taxes	149 559,
Autres revenus de sources locales	131 797,
Transferts	<u>501 457,</u>
Total :	\$ 2 953 856,

SUITE DE LA SESSION SPÉCIALE DU 17 DÉCEMBRE 2007

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Administration générale	\$ 438 409,
Sécurité publique	357 970,
Transport	358 560,
Hygiène du milieu	503 482,
Santé et bien-être	35 848,
Urbanisme et développement	121 889,
Loisirs et culture	235 721,
Frais de financement	209 487,
Sous-total :	\$ 2 261 366,

AUTRES ACTIVITÉS FINANCIÈRES

Remboursement de la dette à long terme	\$ 322 200,
Transfert aux activités d'investissement	398 066,
Sous-total :	\$ 720 266,

TOTAL : **\$ 2 981 632,**

**EXCÉDENT DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES
AVANT AFFECTATIONS** **\$ 27 776,**

AFFECTATIONS

Surplus accumulé affecté	-43 750,
Réserves financières et fonds réservés (virement à)	15 974,
Total :	\$ -27 776,

EXCÉDENT NET **\$ 0,**

FONDS D'INVESTISSEMENT

REVENUS

Taxes foncières générales	\$ 54 510,
Taxes foncières de secteur	73 920,
Transferts (subventions)	269 636,
Autres contributions	0,
Sous-total :	\$ 398 066,

Surplus accumulés	\$ 66 252,
Fonds de roulement	50 000,
Fonds réservés	5 000,
Soldes disponibles règ. d'emprunt	0,
Sous-total :	\$ 121 252,

Total : **\$ 519 318,**

DÉPENSES

Administration générale	\$ 1 000,
Sécurité publique	12 300,
Transport	54 820,
Hygiène du milieu	338 088,
Santé et bien-être	0,
Urbanisme et développement	0,
Loisirs et culture	113 110,
Total :	\$ 519 318,

IL est proposé par Michel Cameron, appuyé par Berchmans Dancause, et résolu unanimement d'adopter les prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2008 telles que présentées.

SUITE DE LA SESSION SPÉCIALE DU 17 DÉCEMBRE 2007

369-2007

PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2008/2009/2010

Programme triennal							
Numéro et titre du projet	Dépenses antérieures au programme	Année 2008	Année 2009	Année 2010	Total des trois années	Dépenses ultérieures au programme	Total
1- Divers (administration-sécurité publique-transport-hygiène du milieu-santé et bien-être-loisirs-urbanisme)	0	139 830	0	0	139 830	0	139 830
2- Mise aux normes, recherche, construction 3ième puits eau potable St-Édouard	446 178	1 825 857	0	0	1 825 857	0	2 272 035
3- Panneau d'affichage général, éclairage extérieur terrain soccer et pavage abri OTJ	0	56 000	0	0	56 000	0	56 000
4- Isolation des murs nord et est du centre sportif	0	50 000	0	0	50 000	0	50 000
5- Réfection de voirie de la rue Pouliot (bordures et pavage)	13 228	558 000	0	0	558 000	0	571 228
6- Réfection émissaire pluvial rue Auger	13 958	260 000	0	0	260 000	0	273 958
7- Réfection de voirie rue Tardif nord et sud (bordures et pavage)	0	9 500	316 000	0	325 500	0	325 500
8- Bordures et pavage rue Desrochers (pour compléter le projet de développement)	0	0	37 000	0	37 000	0	37 000
9- Réfection de voirie route Pointe-Platon	0	0	0	0	0	443 000	443 000
10- Développement rue Barbin phase 2	0	0	0	0	0	325 000	325 000
11- Prolongement rue Leclerc et chemin de l'Aqueduc en gravier	0	60 000	60 000	60 000	180 000	0	180 000
12- Camion incendie autopompe et rénovation de la caserne	63 566	254 102	0	0	254 102	0	317 668
13- Réfection et élargissement de la rue Laurier	4 186	0	0	0	0	530 000	534 186
14 - Prolongement de la rue Marcel-Faucher	0	59 800	6 500	0	66 300	0	66 300
15- Vacant	0	0	0	0	0	0	0
16- Étangs aérés pour les eaux usées	0	0	0	0	0	5 430 000	5 430 000
17- Vacant	0	0	0	0	0	0	0
Total:	541 116	3 273 089	419 500	60 000	3 752 589	6 728 000	11 021 705

SUITE DE LA SESSION SPÉCIALE DU 17 DÉCEMBRE 2007

Fonction	Dépenses antérieures au programme	Année 2008	Année 2009	Année 2010	Total des trois années	Dépenses ultérieures au programme	Total
1- administration générale	0	1 000	0	0	1 000	0	1 000
2- sécurité publique	63 566	266 402	0	0	266 402	0	329 968
3- transport	17 414	732 620	419 500	60 000	1 212 120	1 298 000	2 527 534
4- hygiène du milieu	460 136	2 109 957	0	0	2 109 957	5 430 000	8 000 093
5- santé et bien-être	0	0	0	0	0	0	0
6- aménagement, urbanisme et développement	0	0	0	0	0	0	0
7- loisirs et culture	0	163 110	0	0	163 110	0	163 110
8- électricité	0	0	0	0	0	0	0
Total:	541 116	3 273 089	419 500	60 000	3 752 589	6 728 000	11 021 705

IL est proposé par Jean Lafleur, appuyé par Gratien Tardif, et résolu unanimement d'adopter le programme triennal en immobilisations tel que présenté, pour un total de 11 021 705, \$.

370-2007

RÉMUNÉRATION 2008 (ÉLUS, OFFICIERS MUNICIPAUX ET SALARIÉS)

IL est proposé par Gratien Tardif, appuyé par Berchmans Dancause, et résolu unanimement d'autoriser les traitements salariaux suivants pour l'année 2008 :

Hausse de 2,5 % :

Moniteurs(trices) : 8,79 \$/heure;

Surveillant de soirée loisirs : 9,89 \$/heure;

Coordonnateur(trice) loisirs et monitrice en chef : 10,99 \$/heure;

Surveillant à la polyvalente : 10,51 \$/heure;

Gymnaste : 12,61 \$/heure;

Bibliothécaire : 9,67 \$/heure;

Brigadières : 12,24 \$/heure ou 6,12 \$/présence; ajout de 2 journées de maladie par année, non cumulatives et non remboursables pour les brigadières régulières à temps partiel au 01 janvier 2006 calculées au prorata de leur temps, soit 2 heures pour une journée complète;

Membres résidants du comité d'urbanisme (à l'exclusion des élus et du personnel permanent) : 24,66 \$/séance + ajustement salarial de 23,34 \$/séance = 48,00 \$/séance;

Hausse de 2,5 % :

M. Gérald Plamondon, directeur des loisirs : 41 861, \$/année, soit 805,01 \$ /moyenne 40 heures semaine (inclut tout temps supplémentaire normalement dévolu à la fonction);

M. Stéphane Milot, directeur des travaux publics : 45 713, \$/année, soit 879,10 \$/40 heures semaine (inclut tout temps supplémentaire normalement dévolu à la fonction et exclu le service de garde sur appel "si sortie" et celui défini dans la convention collective des employés syndiqués et les bris majeurs aux usines d'eau potable et usées);

M. Bertrand Fréchette, directeur général & secrétaire-trésorier : 62 741, \$/année, soit 1 206,55 \$/37,50 heures semaine (inclut tout temps supplémentaire normalement dévolu à la fonction de même que l'administration du centre culturel), exception faite de toutes

SUITE DE LA SESSION SPÉCIALE DU 17 DÉCEMBRE 2007

rémunérations prévues par d'autres dispositions de la loi; ses responsabilités sont celles définies par le Code municipal du Québec;

Mme France Dubuc, directrice générale adjointe & secrétaire-trésorière adjointe :
34 285, \$/année, soit 659,32 \$/35 heures semaine (inclut tout temps supplémentaire normalement dévolu à la fonction exception faite de toutes rémunérations prévues par d'autres dispositions de la loi; ses tâches et responsabilités sont celles définies par le Code municipal du Québec et sans être limitatives du document complémentaire annexé lequel fera partie intégrante de la convention des cadres. Vacances : selon le plan déjà établi à la convention des cadres en regard d'un directeur des travaux publics ou d'un directeur des loisirs.

Les conditions de travail des officiers municipaux sont régies par une convention collective des employés cadres de la municipalité et les autres salariés selon les normes du travail.

Autre : Frais de déplacement : 0.42 \$/kilomètre.

Rémunération du conseil municipal conformément à l'article 8 du règlement municipal numéro 383-2006.

371-2007

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 402-2007 ÉTABLISSANT LES TARIFS D'AQUEDUC, D'ÉGOUT ET DE PROTECTION INCENDIE POUR L'EXERCICE FINANCIER 2008, EN REMPLACEMENT DU RÈGLEMENT NUMÉRO 380-2006 ORIGINAIRE DU RÈGLEMENT NUMÉRO 10-1966

ATTENDU QUE les tarifs de compensation imposés pour les services municipaux d'aqueduc, d'égout et de protection contre l'incendie, décrétés par le règlement n° 380-2006 amendant le règlement n° 10-1966, ne correspondent plus aux exigences de l'administration présente;

ATTENDU QUE ce conseil, conformément aux pouvoirs qui lui sont conférés par l'article n° 19 de la Loi sur les compétences municipales et les articles 244.2 et 244.3 de la Loi sur la fiscalité municipale, juge nécessaire de réviser tous les tarifs annuels de compensation indiqués aux articles nos 22, 23, 24 et 30 du règlement n° 10-1966;

ATTENDU QUE ce conseil se doit d'imposer et prélever sous forme de compensation, les sommes de deniers nécessaires aux dépenses d'administration des services municipaux d'aqueduc, d'égout et de protection contre l'incendie suivant son budget déposé pour l'exercice financier 2008;

ATTENDU QU'il y a dispense de lecture pour ce dit règlement, les membres de ce conseil déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a régulièrement été donné à une session de ce conseil, tenue le 04 décembre 2007;

IL EST PROPOSÉ :

Par Jean Lafleur

APPUYÉ :

Par Michel Cameron

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le règlement numéro 402-2007, est adopté et qu'il est statué et ordonné par le présent règlement ainsi qu'il suit, savoir :

QUE le règlement numéro 402-2007 décrit à l'alinéa précédent est annexé aux présentes et est comme s'il était au long cité;

QUE le règlement numéro 402-2007 entrera en vigueur conformément à la loi.

372-2007

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 403-2007 CONCERNANT L'IMPOSITION DES TAXES MUNICIPALES ET LA COMPENSATION POUR LE SERVICE DE CUEILLETTE DES ORDURES MÉNAGÈRES ET D'ENFOUISSEMENT SANITAIRE POUR L'EXERCICE FINANCIER 2008

SUITE DE LA SESSION SPÉCIALE DU 17 DÉCEMBRE 2007

ATTENDU QU'en vertu de l'article n° 989 du Code municipal du Québec, toute municipalité locale peut imposer et prélever annuellement, par voie de taxation directe, sur tous les biens imposables de la municipalité, toute somme de deniers nécessaires pour rencontrer les dépenses d'administration ou pour un objet spécial quelconque dans les limites de ses attributions;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal se doit d'imposer et prélever, par voie de taxation directe et compensation, les sommes de deniers nécessaires pour rencontrer les dépenses d'administration selon son budget déposé pour l'exercice financier 2008;

ATTENDU QU'il y a dispense de lecture pour ce dit règlement, les membres de ce conseil déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a régulièrement été donné à une session de ce conseil tenue le 04 décembre 2007;

IL EST PROPOSÉ :

Par Berchmans Dancause

APPUYÉ :

Par Gratien Tardif

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le règlement numéro 403-2007 est adopté et qu'il est statué et ordonné par le présent règlement ainsi qu'il suit, savoir :

QUE le règlement numéro 403-2007 décrit à l'alinéa précédent est annexé aux présentes et est comme s'il était au long cité;

QUE le règlement numéro 403-2007 entrera en vigueur conformément à la loi.

PÉRIODE DE QUESTIONS TRAITANT SUR LE BUDGET SEULEMENT

373-2007

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Berchmans Dancause, appuyé par Michel Cameron, et résolu unanimement de lever la présente session à 20 : 55 heures.

Jacques Gauthier
Maire

Bertrand Fréchette
Directeur général et secrétaire-trésorier